



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la mer
Sud océan Indien

**Arrêté préfectoral n° 1026 du 02 juin 2022
portant modification de la composition
de la commission régionale de gestion de la flotte de pêche (CRGFP)
de La Réunion**

**LE PREFET DE LA REUNION
Chevalier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

- VU la loi du 19 mars 1946 complétée et modifiée érigeant La Réunion en département français ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;
- VU le décret n° 2013-420 du 23 mai 2013 portant suppression de commissions administratives à caractère consultatif et modifiant le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU le code rural et de la pêche maritime, et notamment son article D. 914-2 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°1080 du 15 mai 2017 instituant les commission régionale de gestion de la flotte de pêche (CRGFP) de La Réunion ;
- VU l'arrêté préfectoral n°1769 du 03 septembre 2021 portant désignation des membres de la commission régionale de gestion de la flotte de pêche (CRGFP) de La Réunion ;
- VU l'arrêté n° 831 du 06 mai 2022 portant désignation de Monsieur Vassili CZORNY, adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales chargé de l'intérim des fonctions de secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de La Réunion ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 799 du 04 mai 2022 portant désignation des membres élus et des membres nommés au Conseil du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de La Réunion ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 939 du 19 mai 2022 portant désignation du président et des vice-présidents du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de La Réunion ;
- VU les propositions du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de La Réunion, telles que validées par son bureau le 30 mai 2022 ;

SUR proposition du directeur de la mer Sud océan Indien ;

ARRÊTE

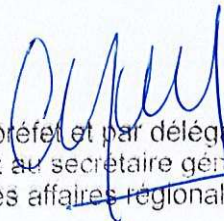
Article 1^{er} :

L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n° 1769 du 03 septembre 2021 susvisé, qui désigne les membres de la commission régionale de gestion de la flotte de pêche (CRGFP) de La Réunion est modifié comme suit :

- en qualité de représentants du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) titulaires : M. Guy Joël LEMBERT et Mme Marie-Noëlle SINAMA-VALLIAMEE remplacent M. Bertrand BAILLIF et M. Stéphane PINAULT,
- en qualité de représentants du CRPMEM suppléants : M. Bertrand de BOISVILLIERS et M. Fabrice MINATCHY remplacent M. Paul Bertrand PHILOTEE et M. Thierry LEBIAN.

Article 2 :

Le directeur de la mer Sud océan Indien est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.


Pour le préfet et par délégation
L'adjoint au secrétaire général
pour les affaires régionales

Vassili CZORNY